

Département d'Ille et Vilaine Mairie de St SENOUX 35580	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SENOUX
<b>MEMBRES</b> En exercice : 13 Présents: 13 Votants : 13 <b>DATES</b> Convoc.:22/03/2011 Affich. : 22/03/2011	<b>Séance du 28 mars 2011</b> L'an deux mil onze, le vingt huit mars, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAVAUD Bernard, Maire. <b>Présents:</b> Mmes GALIPOT, GESNYS, MEREL, ZAID MM. GAVAUD Bernard, Maire, CAPITAIN, CORMIER, COUTO, LANDAIS PAVOINE, PROVOST, RIMASSON, THEZE.  Nadia ZAID a été élue secrétaire de séance.

### **17-11 Pôle Enfance : lot VRD : avenant n°2**

Deux devis ont été transmis à Monsieur le Maire par l'entreprise SAUVAGER , titulaire du lot VRD du Pôle Enfance.

L'un concerne un complément aux travaux de terrassement : 14 376.71€HT (17 194.55€TTC).

L'autre concerne le raccordement entre la cour actuelle et la nouvelle cour : 17 765.75€HT (21 247.84€TTC)

Le nouveau montant du marché pour ce lot est de 215 270.83€HT.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal valide cet avenant et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2.

### **19-11 - Subventions 2011**

La commission finances propose le vote des subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>2011</b>
<b>Tournicoti</b>	1 000. 00 €
<b>Ajoncs d'or</b>	200. 00 €
<b>Association des chasseurs</b>	100. 00 €
<b>O.C.C.E. Korrigans (161 élèves domiciliés sur la commune au 01/01/2011) 39€ par enfant</b>	6 279. 00 €
<b>A.P.E.L. Notre Dame (59 élèves domiciliés sur la commune au 01/01/2011) 39€ par enfant</b>	2 301. 00 €
<b>A.P.E. Korrigans (161 élèves domiciliés sur la commune au 01/01/2011) 4.40€ par enfant</b>	708. 40 €
<b>A vos marques (59 élèves domiciliés sur la commune au 01/01/2011) 4.40€ par enfant</b>	259. 60 €
<b>La Guernette (64 enfants domiciliés sur la commune au 01/01/2011 x 40€)</b>	2 560. 00 €
<b>Sporting club (30 enfants domiciliés sur la commune au 01/01/2011 x 40€)</b>	1 620. 00 €
<b>UNC - Soldat de France</b>	80. 00 €
<b>Lycée Professionnel Saint-Yves (28€ par élève inscrit)</b>	196. 00 €
<b>Chambre des Métiers Côtes d'Armor (28€ par élève inscrit)</b>	28. 00 €
<b>Chambre des Métiers Indre et Loire (28€ par élève inscrit)</b>	28. 00 €
<b>Chambre des Métiers Ille et Vilaine (28€ par élève inscrit)</b>	112. 00 €
<b>Lycée Hôtelier La Guerche de Bretagne (28€ par élève inscrit)</b>	28. 00 €
<b>Amis des soins palliatifs de Bain de Bretagne</b>	200. 00 €
<b>Enfance inadaptée Bain de Bretagne</b>	140. 00 €
<b>OASIA</b>	150. 00 €
<b>Total</b>	<b>15 990. 00 €</b>
<b>Subventions non attribuées</b>	10. 00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de la commission finances.

Concernant l'ACCSS (association cantine), pour l'année 2011, en accord avec l'association le Conseil municipal n'a pas voté de subvention directe à l'association. Cependant la municipalité continue de prendre en charge l'intégralité des consommables autres qu'alimentaires, toutes les dépenses liées au bâtiment et au matériel de restauration (contrat entretien four...). De plus, pour améliorer le travail des agents le Conseil Municipal a inscrit en investissement, la mise en place d'un monte charge entre les réserves et la cantine.

### **20-11 Ecoles : enveloppe fournitures scolaires 2011**

La commission finances propose au Conseil Municipal d'allouer aux deux écoles, pour les fournitures scolaires de l'année 2011 la somme de 50.50€ par élève et de ne pas prendre en compte les élèves non domiciliés sur la commune.

Ecole publique : 50.50€ x 161 élèves inscrit au 01/01/2011 et domiciliés sur la commune = **8 130.50 €**

Ecole privée : 50.50€ x 59 élèves inscrit au 01/01/2011 et domiciliés sur la commune = **2 979.50 €**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de la commission finances.

### **21-11 Bibliothèque : achat livres-CD-DVD : budget 2011**

La commission finances propose d'allouer pour l'achat de livres et de CD la somme de 4 000€ et pour l'ouverture d'un fonds DVD la somme de 500.00€ pour l'année 2011.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote un budget pour l'année 2011 pour la bibliothèque municipale de :

- pour l'achat de livres et de CD : **4000€**
- pour l'ouverture d'un fonds DVD : **500€**

### **23-11 Service technique : création poste adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe auxiliaire**

Pour les besoins d'été du service technique, Monsieur le Maire propose de créer pour 3 mois du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2011, un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe auxiliaire à temps complet. Celui-ci percevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 298, indice majoré 296.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal crée du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2011, un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe auxiliaire à temps complet. Celui-ci percevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 298, indice majoré 296.

### **24-11 Intercommunalité : avenir de l'ACSOR**

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales et du futur découpage de la carte départementale des EPCI, un débat a été instauré au sein du Conseil Municipal, concernant le devenir de la communauté de communes ACSOR.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de maintenir son adhésion à la communauté de commune de GUICHEN
- est disposé à envisager de nouveaux transferts de compétences
- souhaite que la communauté conserve son autonomie, considérant que le nombre d'habitants et le périmètre le permettent.
- est favorable à toutes réflexions et études qui pourraient être engagées avec les communautés voisines, mais en tenant compte du Pays des Vallons de Vilaine

